



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 4 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Nadia CARCASSET, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Isabelle QUESNEL, Philippe DECOMBLE, Karla AREL, Marc ESNAULT, Naïma FERROUDJI, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Jocelyn MINATCHY, Norman PANTER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brigitte JAUNET (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Jacques BENISTY), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 9

absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publié le : **CONSEIL MUNICIPAL DU** : 10 MARS 2022
14 MARS 2022
Présents : 30 **DELIBERATION N°** : 14493
Représentés : 9
Absents : **DGA DE SECTEUR** : **CAROLE CONDAT**
Pour : 39
Contre : **AFFAIRE SUIVIE PAR** : **CAROLE CONDAT**
Abstention :

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE SUITE AUX APPELS A PROJETS
UNIFIES 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les appels à projets unifiés portant sur l'investissement et le fonctionnement pour l'année 2022 proposés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

CONSIDERANT la volonté municipale de développer des actions en direction de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la parentalité constituant des réponses pour développer le lien social et augmenter la réussite et l'épanouissement des enfants sur Sainte Geneviève des Bois.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 1^{er} février 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois à solliciter une subvention pour chaque fiche projet déposée auprès de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de l'Essonne et à percevoir l'aide financière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relative à cette subvention.

IMPUTE la recette correspondante au budget communal.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

